

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 4 avril 2016 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois et Claude Brunet

Était absent : M. Normand Durand

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la mairesse d'un jour
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2016
4. Acceptation des comptes payables au 31 mars 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} mars 2016
5. Correspondance
 - a) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2016
 - b) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt de la résolution CM 70-03-16 relativement à la Charte des Paysages des Laurentides
 - c) Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire Lettre nous informant que la Semaine de la municipalité 2016 se déroulera du 29 mai au 4 juin prochain
 - d) Ministère de la Sécurité publique Lettre nous informant d'une recommandation de Me Cyrille Delage suite à l'incendie à la résidence du Havre à L'Isle-Verte
 - e) MRC des Pays-d'en-Haut Lettre nous informant que notre demande de subvention dans le dossier « Aire de repos, de collation et de repas » pour la sablière a été refusée
 - f) Union des municipalités du Québec Lettre nous informant que M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes a été réélu comme administrateur du Caucus de la région 15-Laurentides
 - g) Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides Demande afin que les personnes visées aient droit à un service de transport adapté
 - h) Tour CIBC Charles-Bruneau Demande d'autorisation de passage sur le territoire de Piedmont lors de l'activité du 5 juillet 2016 (chemin Avila)
 - i) Société Alzheimer Laurentides Demande de commandite – activité du 29 mai 2016
 - j) Carrefour Jeunesse emploi Projet Pays-d'en-Haut 100% Enraciné
 - k) Les Amis de la réserve Alfred-Kelly Réponse à la demande du CRPF pour la tenue des activités du Tour du massif et de la course Pandora

- | | |
|--|---|
| l) Victoria Bond | Demande de subvention |
| m) Fédération québécoise des municipalités | Formation 2016 pour les élu(e)s |
| n) Héma-Québec | Collecte de sang le 13 avril 2016 de 13h à 16h et de 17h à 20h |
| o) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge | Compensation 2015 – Piedmont crédit de 8 708,68 \$ |
| p) École Augustin Norbert Morin | Demande de subvention – Gala Méritas |
| q) Moisson Laurentides | Invitation à la 17 ^e Classique annuelle de golf – 24 mai 2016 – Club de golf Le Blainvillier |
| r) Club « La Toison D’Or » | Lettre de remerciements pour la subvention de 3 500 \$ |
| s) Union des municipalités du Québec | Déclaration du Sommet des élus pour le climat |
| t) Échelon des Pays-d’en-Haut | Résultat de l’exposition « Ma différence en couleurs » - 19 775 \$ |

6. Rapport du Comité des travaux publics
7. Rapport du Comité consultatif d’urbanisme
8. Rapport du Comité consultatif en environnement
9. Rapport du Comité des loisirs et de la culture
10. Rapport de la Régie d’assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
11. Rapport du Comité de la sécurité publique
12. Règlement #843-16 – règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d’aqueduc en conformité avec la Plan d’intervention préparé par Équipe Laurence, experts-conseils et un emprunt pour en acquitter le coût
13. Résolution – adoption du règlement #843-16
14. Résolution – demande de Projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – 434, chemin Avila
15. Résolution – assemblée d’information et de consultation – PPCMOI – 434, chemin Avila – 25 avril 2016 à 19h00 à l’Hôtel de Ville
16. Résolution – autoriser la directrice des finances à mettre fin au bail de location pour la timbreuse
17. Dépôt du rapport financier 2015 de la Régie d’assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
18. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un protocole d’entente avec Mme Isabelle Filion
19. Résolution – modifier une entente pour y lire « L’Association des parents et des citoyens de Piedmont » au lieu de « Regroupement des parents de Piedmont »
20. Résolution – autoriser la directrice des finances à libérer la somme de 40 000\$ à même la somme déposée par JLS Côté – travaux exécutés par Excavation Talbot

21. Résolution – octroi de contrat pour la réfection de pavage sur coupes temporaires – bris d'eau boulevard des Laurentides
22. Résolution – octroi de contrat pour les enseignes municipales – en conformité avec la soumission de février 2015
23. Résolution – surveillance des travaux – Mont Belvédère – Beaudoin Hurens – 19 900,85 \$ (plus taxes)
24. Résolution - autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #696-04, soit la somme de 99 200 \$
25. Résolution – autoriser la directrice des finances à affecter au surplus libre la somme de 42 974,44 \$ non dépensée à même le règlement #696-04
26. Résolution – modifier la résolution #11573-0316 pour l'achat d'un terrain de la MRC des Pays-d'en-Haut pour y ajouter après « la somme de 124 900 \$, plus les taxes applicables »
27. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente avec Construction Dubé Inc. pour l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 722 024 et que Me Françoise Major, notaire, soit mandatée pour préparer ladite servitude
28. Résolution – mandater Me Françoise Major, notaire, à procéder à l'inscription des lots 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949 au bureau de la Publicité et des Droits
29. Résolution – achat de contenants de 3 verges pour la collecte des matières organiques de la compagnie Durabac – 21 787,76 \$ (taxes incluses)
30. Résolution – proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale
31. Rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 31 mars 2016
32. Dépôt par le directeur général du rapport des états financiers 2015 ainsi que du rapport du vérificateur externe
33. Résolution – demander au ministre du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques d'activer l'adoption des règlements #841-16 et #842-16 pour permettre l'installation de conduites d'égout à faible diamètre – chemins de la Montagne, Deneault, des Bouleaux et des Pins
34. Demande de P.I.I.A.
 - a) 700, chemin Jean-Adam (enseigne)
 - b) 515, boul. des Laurentides (rénovation)
 - c) Lot 2 313 085, chemin de la Rivière (nouvelle résidence)
 - d) 185-189, chemin du Moulin (rénovation)
35. Rapport sur la qualité de l'eau potable
36. Divers
 - a) Résolution - embauche de 2 étudiants – Thomas Laporte aux travaux publics et Sasha Simard-Lavoie à l'environnement
 - b) Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics - Richard Arseneault – pour la période du 6 juin 2016 au 23 juin 2016
 - c) Résolution – Ministère des Transports du Québec – sécurité partie nord du boulevard des Laurentides (route 117)
37. Période de questions
38. Levée de l'assemblée

Présentation de la Mairesse d'un jour

Au début de l'assemblée, Monsieur le maire Clément Cardin présente la Mairesse d'un jour, Elissa Gomes, qui co-présidera l'assemblée.

11589-0416

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

11590-0416

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2016

Il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11591-0416

Acceptation des comptes payables au 31 mars 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} mars 2016

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que les comptes payables au 31 mars 2016 au montant de 159 994,97 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} mars 2016 au montant de 52 830,11 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2016.

b) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt de la résolution no. CM 70-03-16 relativement à la Charte des Paysages des Laurentides.

Résolution – Charte des Paysages des Laurentides

ATTENDU QUE les paysages naturels font partie intégrante de notre patrimoine naturel, culturel et collectif;

ATTENDU QUE les paysages englobent tous les éléments physiques et humains du milieu;

11592-0416

ATTENDU QUE les paysages reflètent d'une manière globale et rapide l'état du milieu;

ATTENDU QUE le développement de la région des Laurentides, sa qualité de vie et sa prospérité repose en grande partie sur la qualité et l'intégrité de ses paysages;

ATTENDU QUE certains modes de développement et pratiques d'exploitation entraînent la détérioration de ces paysages;

ATTENDU QU'il s'avère essentiel de prendre les mesures pour assurer la protection des paysages naturels de la région;

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont renouève son adhésion à la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides.

ADOPTÉE

c) Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Lettre nous informant que la Semaine de la municipalité 2016 se déroulera du 29 mai au 4 juin 2016.

d) Ministère de la Sécurité publique

Lettre nous informant d'une recommandation de Me Cyrille Delage suite à l'incendie à la résidence du Havre à l'Isle-Verte.

e) MRC des Pays-d'en-Haut

Lettre nous informant que notre demande de subvention dans le dossier « Aire de repos, de collation et de repas » au parc des Sablières a été refusée.

f) Union des municipalités de Piedmont

Lettre nous informant que M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes, a été réélu comme administrateur du Caucus de la région 15-Laurentides.

g) Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et handicapées Physiques Laurentides

Demande afin que les personnes visées aient droit à un service de transport adapté avec passe mensuelle abordable et ce, en tout temps.

h) Tour CIBC Charles-Bruneau

Demande d'autorisation de passage sur le territoire de Piedmont lors de l'activité du 5 juillet 2016 (chemin Avila)

Résolution – autoriser l'activité «Tour CIBC Charles-Bruneau »

11593-0416

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise « Tour CIBC Charles-Bruneau » à tenir leur activité de vélo sur le territoire de la Municipalité de Piedmont le mardi 5 juillet 2016 entre 12h45 et 13h03.

Il est bien entendu que les responsables de l'activité doivent aviser la Sûreté du Québec, poste des Pays-d'en-Haut, et devront installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE

i) Société Alzheimer Laurentides

Demande de commandite pour l'activité « 10^e édition de la Marche de l'Alzheimer » qui se tiendra le 29 mai 2016.

j) Carrefour jeunesse emploi

Lettre nous informant du « Projet Pays-d'en-Haut 100% Enraciné ».

k) Les Amis de la réserve Alfred-Kelly

Réponse à la demande du Comité Régionale pour la Protection de Falaises (CRPF) pour la tenue des activités du Tour du massif et de la course Pandora.

l) Victoria Bond

Demande de subvention. Ladite demande sera acheminée à la MRC des Pays-d'en-Haut.

m) Fédération québécoise des municipalités

Information relativement aux formations 2016 offertes par la Fédération québécoise des municipalités pour les élu(e)s.

n) Héma-Québec

Collecte de sang de la Municipalité de Piedmont qui aura lieu le 13 avril 2016 de 13h à 16h et de 17h à 20h à l'Hôtel de Ville.

o) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Information quant à la compensation 2015. La Municipalité de Piedmont obtiendra un crédit de 8 708,68 \$.

p) École Augustin Norbert Morin

Demande de subvention pour le Gala Méritas 2015-2016.

Résolution – demande de subvention – Gala Méritas 2015-2016 – École A.N. Morin

11594-0416

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement qu'un don de 100\$ soit fait à l'école Augustin Norbert Morin dans le cadre de leur Gala Méritas.

ADOPTÉE

q) Moisson Laurentides

Invitation à la 17^e Classique annuelle de golf qui aura lieu le 24 mai 2016 au Club de golf Le Blainvillier.

r) Club La Toison d'Or

Lettre de remerciements pour la subvention de 3 500 \$.

s) Union des municipalités du Québec

Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat.

Résolution – adhésion de la Municipalité de Piedmont à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat

11595-0416

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

t) L'Échelon des Pays-d'en-Haut

Résultat de l'exposition « Ma différence en couleurs ». Montant amassé 19 775 \$.

Rapport du Comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait rapport des activités du Comité des travaux publics ainsi qu'un résumé de la réunion qui s'est tenue le 10 mars 2016.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme

En l'absence de Monsieur Normand Durand, M. le maire Clément Cardin fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 17 mars 2016.

Rapport du Comité consultatif en environnement

Mme Marie-Claire Vachon fait un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 15 mars 2016.

Rapport du Comité des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs et de la culture qui s'est tenue le 15 mars 2016.

Résolution – embauche du personnel pour le Campuces 2016

11596-0416

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le personnel suivant soit embauché pour le Campuces 2016 :

ANIMATEURS

- Jean-Félix Desrochers
- William Lavallée
- Marilou Barrette-Lepage
- Georges Shephard-William
- Judith Loiselle
- Jolène Jasmin-Larocque
- Mikaël Pavone

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

- Marie-Catherine Schneider

SAUVETEUR

- William Baron

Leur salaire sera celui tel qu'établi dans la résolution portant le numéro 11551-0216 adoptée en février 2016.

ADOPTÉE

11597-0416

Résolution – protocole d'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour

ATTENDU QUE de plus en plus d'enfants fréquentant les camps d'été ont des besoins particuliers;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC des Pays-d'en-Haut reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants;

ATTENDU QUE souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de s'occuper de charges d'un enfant qui a besoin d'avoir recours à un accompagnateur;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le protocole d'entente sur le paiement de coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour.

ADOPTÉE

11598-0416

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire, et Monsieur Gilbert Aubin, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour entre les Municipalités de Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs et les Villes de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

Monsieur Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur qui s'est tenue le 22 mars 2016.

Rapport du Commission de la sécurité publique

M. Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Commission de la sécurité publique qui s'est tenue le 22 mars 2016.

RÈGLEMENT N° 843-16

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DE CERTAINES CONDUITES D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DES BOIS-BLANCS (255 MÈTRES), CHEMIN DU MOULIN (184,6 MÈTRES), CHEMIN DES PIERRES (263,2 MÈTRES), CHEMIN DES MÉLÈZES (86,8 MÈTRES), CHEMIN TROTTIER (214,7 MÈTRES), CHEMIN JEAN-ADAM (26,4 MÈTRES), CHEMIN DES PEUPLIERS (99,8 MÈTRES), CHEMIN DE LA RIVIÈRE (271,6 MÈTRES), CHEMIN DE LA SAPINIÈRE (87,4 MÈTRES) ET LA RÉFECTION DE LA SOUS-STATION DE POMPAGE CHEMIN DU CAP ET UN EMPRUNT DE 1 107 925 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont doit procéder au remplacement de certaines conduites d'aqueduc et à la réfection de la sous-station de pompage chemin du Cap;

ATTENDU QUE le tout est clairement démontré dans notre Plan d'intervention préparé par la firme Équipe Laurence, experts-conseils;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 7 mars 2016;

En conséquence, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de remplacement de certaines conduites d'aqueduc aux chemins suivants : chemin des Bois-Blancs, chemin du Moulin, chemin des Pierres, chemin des Mélèzes, chemin Trottier, chemin Jean-Adam, chemin des Peupliers, chemin de la Rivière et chemin de la Sapinière et la réfection complète desdits chemins et un emprunt de 1 107 925 \$ pour en acquitter le coût, le tout selon les plans et devis préparés par Équipe Laurence, experts-conseil, et portant le numéro 36.00.72 en date du 5 février 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimé préparé par monsieur Marcel Laurence de Équipe Laurence, experts-conseils, en date de février 2016, lesquels font partie intégrante comme « **Annexes A et B** »;

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 107 925 \$ pour les fins du présent règlement;

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 107 925 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier

ANNEXE « A »

PLAN PRÉPARÉ PAR LA FIRME ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS EN DATE DU 5 FÉVRIER 2016.

ANNEXE « B »

Estimation budgétaire

Identificateur	Chemins	Longueur (m)	Eau Potable (\$)	Chaussées (\$)	Total (\$)
50	Bois-Blancs	255	89 236	91 786	181 022
309	Du Moulin	184,6	64 624	66 470	131 094
23	Des Pierres	263,2	92 106	113 159	205 265
60	Des Mélèzes	86,8	30 366	37 307	67 673

140	Trottier	214,7	75 142	92 317	167 458
158	Jean-Adam	26,4	9 237	11 348	20 584
198	Des Peupliers	99,8	34 927	42 910	77 836
325	De la Rivière	271,6	95 050	0	95 050
107	De la Sapinière	87,4	30 604	0	30 604
-	Station de pompage chemin du Cap		131 339	0	131 339
					1 107 925

11599-0416

Résolution – adoption du règlement #843-16

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que le règlement #843-16, règlement décrétant le remplacement de certaines conduites d'aqueduc sur le chemin des Bois-Blancs (255 mètres), chemin du Moulin (184,6 mètres), chemin des Pierres (263,2 mètres), chemin des Mélèzes (86,8 mètres), chemin Trottier (214,7 mètres), chemin Jean-Adam (26,4 mètres), chemin des Peupliers (99,8 mètres), chemin de la Rivière (271,6 mètres), chemin de la Sapinière (87,4 mètres) et la réfection de la sous-station de pompage chemin du Cap et un emprunt de 1 107 925 \$ pour en acquitter le coût soit adopté tel que présenté et ce, en version finale.

ADOPTÉE

11600-0416

Projet de résolution**Demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 434, chemin Avila**

ATTENDU QU'une demande a été déposée dans le cadre du règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'ajouter des usages autorisés à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la zone P-3-241 est en partie seulement à l'intérieur du périmètre urbain, ce qui rend les modifications au zonage plus difficile, surtout en ce qui a trait aux usages commerciaux autres que récréatifs;

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment souhaite être en mesure de trouver des locataires commerciaux pour ces locaux situés à l'intérieur du bâtiment situé au 434 Avila;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite ajouter les usages suivants :

- Garderie;
- Bureaux;
- Vente au détail;
- Enseignement commercial à but lucratif;
- Salle de réception;
- Bar/brasserie;
- Restaurant;
- Traiteur;
- Atelier de réparation légère
- Magasin d'alimentation, vente au détail.

ATTENDU QUE le propriétaire entend respecter toutes les normes prévues à la réglementation existante;

ATTENDU QUE les usages demandés s'intègrent au milieu et ne modifieront pas le caractère du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'aucuns travaux extérieurs ne sont nécessaires afin de réaliser le projet;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le bâtiment des Glissades des Pays-d'en-Haut situé au 434 chemin Avila déposée le 16 mars 2016 pour tous les usages demandés à l'exception des usages **restaurant et bar/brasserie**. Il est bien entendu que les usages supplémentaires qui seront autorisés devront respecter toutes autres normes des règlements déjà en vigueur.

ADOPTÉE

11601-0416

Résolution – Assemblée d'information et de consultation – PPCMOI – 434, chemin Avila – 25 avril 2016 à 19h00

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'assemblée publique d'information et de consultation relativement au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le bâtiment situé au 434, chemin Avila soit tenue le 25 avril 2016 à 19h00.

ADOPTÉE

11602-0416

Résolution – autoriser la directrice des finances à mettre fin au bail de location pour la timbreuse de marque Pitney Bowes

ATTENDU QU'en date du 12 septembre 2011 la Municipalité de Piedmont a signé avec la compagnie Pitney Bowes un contrat pour la location d'un comptoir postal avec balance intégrée (DM475) et compteur;

ATTENDU QUE le contrat de location arrive à échéance en septembre 2016;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à aviser par lettre recommandée la compagnie Pitney Bowes que la Municipalité de Piedmont ne renouvellera pas le bail pour la location des équipements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport financier 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

M. Gilbert Aubin, directeur général, fait un résumé du rapport financier 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur.

11603-0416

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec Madame Isabelle Filion

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont gère, pour et au nom de Mme Isabelle Filion, le réseau d'aqueduc au chemin des Perches et une partie au chemin des

Carrières;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente pour définir les engagements de Mme Isabelle Filion et de la Municipalité de Piedmont;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire et M. Gilbert Aubin, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont un protocole d'entente avec Madame Isabelle Filion

ADOPTÉE

11604-0416

Résolution – modification à une entente pour y lire « L'Association des parents et des citoyens de Piedmont » au lieu de « Regroupement des parents de Piedmont »

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté, en mars 2016, une résolution pour autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente avec les représentants des parents de Piedmont;

ATTENDU QUE l'enregistrement officiel de leur association a été faite au nom de « L'Association des parents et des citoyens de Piedmont »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution adoptée en mars 2016 sous le numéro 11581-0316;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire, et M. Gilbert Aubin, directeur général/secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec l'Association des parents et des citoyens de Piedmont.

ADOPTÉE

11605-0416

Résolution – autoriser la directrice de finances à libérer la somme de 40 000\$ plus taxes à même la somme déposée par JLS Côté pour les travaux exécutés par Excavation Talbot Inc.

ATTENDU la recommandation de M. André Mongeau, directeur du service de travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à libérer la somme de 40 000 \$, plus les taxes applicables, à même la somme déposée par JLS Côté pour les travaux exécutés par Excavation Talbot Inc.

ADOPTÉE

11606-0416

Résolution - –octroi du contrat pour la réfection de pavage sur coupes temporaires – bris d'eau sur le boulevard des Laurentides

ATTENDU la recommandation de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat de travaux de réfection de pavage sur coupes temporaires sur le boulevard des Laurentides à la firme Pavage Laurentien Inc., au prix suivant :

- Sciage du contour de la portion de pavage à refaire	9\$/m.linéaire
- Enlèvement de la surface pavée	32\$/m.cube
- Nivelage et compaction	4\$/m.carré
- Disposition des matériaux	10\$/m.cube
- 1 ^{ère} couche englobée ESG-14 – PG58-34 – 60mm compactée	160,87\$/T.M.
- 2 ^e couche en englobée ESG-14 – PG58-34 – 40mm compactée	160\$/T.M.

Le tout tel qu'amplement détaillé dans sa soumission du mois de mars 2016.

ADOPTÉE

11607-0416

Résolution – octroi de contrat pour les enseignes municipales conformément avec la soumission de février 2015

ATTENDU QU'en 2015, la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour le remplacement des différentes enseignes sur le territoire;

ATTENDU QUE le contrat devait s'échelonner sur plusieurs années;

ATTENDU QU'en 2016, la Municipalité désire remplacer les enseignes suivantes :

- 1 enseigne d'accueil, simple face;
- 6 enseignes « Un enfant, un arbre », simple face;
- 2 enseignes « Au revoir », simple face;
- 1 enseigne « Hôtel de Ville », doubles faces;
- 4 panneaux muraux.

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité mandate la compagnie « Les Enseignes aux quatre vents » à fournir en 2016, les enseignes ci-haut mentionnées, le tout pour le prix de 41 881,12 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

11608-0416

Résolution – surveillance des travaux au Mont-Belvédère – firme Beaudoin Hurens – 19 900,85 \$ (plus taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité a donné un avenant au mandat de la firme Beaudoin Hurens pour le remplacement des conduites d'aqueduc, la réfection de la chaussée et divers travaux de drainage sur les chemins du Cap, Beausoleil et Belvédère;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte les honoraires présentés par la firme Beaudoin Hurens pour un montant de 19 900,85\$ (plus les taxes applicables). Ledit montant sera payé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

11609-0416

Résolution – autoriser la directrice des finances à payer le solde dû au règlement #696-04 – 99 200 \$

ATTENDU les recommandations du Comité des finances;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame

Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à payer au complet le refinancement du règlement #696-04 au montant de 99 200 \$ dû le 15 novembre 2015. Ledit montant sera payé à même le solde disponible dudit règlement.

ADOPTÉE

11610-0416

Résolution – autoriser la directrice des finances à affecter au surplus libre la somme de 42 974,44 \$, somme non dépensée au règlement #696-04

ATTENDU les recommandations du Comité des finances;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la directrice de finances soit autorisée à affecter au surplus libre la somme de 42 974,44 \$ non dépensée au règlement #696-04.

ADOPTÉE

11611-0416

Résolution – modifier la résolution #11573-0316 relativement à l'achat d'un terrain de la MRC des Pays-d'en-Haut pour y ajouter après « la somme de 124 900 \$ » plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a accepté l'offre de la Municipalité de Piedmont relativement à l'acquisition du lot 2 313 348 pour la somme de 124 900 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que ledit lot soit rattaché à l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de manière à ce qu'il fasse l'objet d'une affectation « parc »;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que ledit lot ait un zonage « parc » de manière perpétuel en autant que la MRC des Pays-d'en-Haut conserve le zonage « parc » dans son schéma d'aménagement pour ledit lot;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire, et M. Gilbert Aubin, directeur général, soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont ledit contrat d'acquisition et ce, aux conditions ci-haut énumérées et pour la somme de 124 900 \$ (plus les taxes applicables).

Ledit montant de 124 900 \$ (plus les taxes applicables) sera payé à même le surplus affecté.

Il est bien entendu qu'à même le montant de 124 900 \$ payé par la Municipalité de Piedmont, la MRC de Pays-d'en-Haut devra aménager, dès l'été 2016, une halte pour cyclistes/usagers dans ledit parc et ce, pour la somme de 45 000 \$.

Que Me Françoise Major soit nommée notaire instrumentant.

Cette résolution remplace la résolution portant le numéro 11573-0316 adoptée le 7 mars 2016.

ADOPTÉE

11612-0416

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer une entente avec Construction Dubé Inc. pour l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 722 024 et que Me Françoise Major, notaire, soit mandatée pour préparer ledit contrat

ATTENDU QUE la Municipalité a construit une aire de jeux pour enfants, laquelle

empiète sur le lot 5 722 024;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité une entente de servitude sur le lot 5 722 024 et que Me Françoise Major, notaire, soit mandatée à préparer ledit contrat.

Il est bien entendu que les frais du notaire instrumentant seront à la charge de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

11613-0416

Résolution – mandater Me Françoise Major, notaire, à procéder à l’inscription des lots 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949 au bureau de la Publicité et des Droits

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a entrepris des démarches pour acquérir les lots 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949 (boulevard des Monts), le tout en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales*;

DONC, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate Me Françoise Major, notaire, à procéder à l’inscription des lots 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949 situés sur le boulevard des Monts au bureau de la Publicité et des Droits de la circonscription de Terrebonne, dès la fin de la période de publication exigée en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

11614-0416

Résolution – achat de contenants de 3 verges cubes de la compagnie Durabac pour la collecte des matières organiques au montant de 21 787,76 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l’achat de dix-huit (18) contenants pour matières organiques en polyéthylène extra-robuste à chargement avant de 3 verges cubes renforcés d’une ceinture d’acier;

ATTENDU QUE les soumissions déposées, à savoir :

- Durabac	17 910 \$ (plus le lettrage, le transport et les taxes applicables)
- Gaudreau, Les Enviro-maîtres	26 334 \$ (plus le lettrage, le transport et les taxes applicables)

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité achète de la compagnie Durabac dix-huit (18) contenants pour matières organiques de 3 verges cubes pour la somme de 21 787,76 \$ (incluant les taxes applicables, le lettrage et la livraison).

ADOPTÉE

11615-0416

Résolution – proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d’une campagne annuelle de promotion de la santé

mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

ATTENDU QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors du conseil municipal.

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont proclame, par la présente, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions de Piedmont à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

Rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 31 mars 2016

Mme Claudette Laflamme fait rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 31 mars 2016.

Dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du rapport des états financiers 2015 ainsi que du rapport du vérificateur externe

M. Gilbert Aubin, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

11616-0416

Résolution – demander au ministre du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques d'activer l'adoption des règlements #841-16 et #842-16 pour permettre l'installation de conduites d'égout à faible diamètre – chemins de la Montagne, Deneault, des Bouleaux et des Pins

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes afin que les résidences situées le long du chemin de la Montagne (entre les chemins Deneault et Eddy) et du chemin Deneault soient raccordées au réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme Roy Vézina de nous fournir un estimé pour desservir les résidences soit par un réseau gravitaire ou par un système « ProStep » et un raccordement à l'égout municipal par un réseau de faible diamètre;

ATTENDU QUE la Municipalité a informé les citoyens, lors d'une assemblée

d'information et de consultation tenue le 14 septembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué, en date du 17 novembre 2014 et du 11 mars 2015, un sondage pour savoir si les contribuables concernés étaient toujours intéressés à se raccorder à l'égout municipal via une conduite de faible diamètre;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux et un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 27 juillet 2015;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques a exigé que la Municipalité adopte un règlement pour les installations de type « ProStep » et un autre règlement pour les installations avec fosse septique et l'installation d'une conduite gravitaire à faible diamètre;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques ses deux projets de règlement en date du 3 décembre 2015;

ATTENDU QUE certains contribuables doivent faire vidanger leur fosse septique aux deux (2) semaines, ce qui engendre des coûts d'environ 600 \$ par mois;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut déposer une demande pour approbation d'un égout à faible diamètre et un égout gravitaire à faible diamètre tant que les règlements n'ont pas été approuvés par le contentieux du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques;

ATTENDU QU'il est impératif de trouver une solution permanente pour ces contribuables;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande une rencontre avec M. David Heurtel, ministre du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques afin d'expliquer la problématique de nos contribuables tant et aussi longtemps que lesdits règlements ne seront pas approuvés.

ADOPTÉE

11617-0416

Résolution- demande de P.I.I.A. 700, chemin Jean-Adam (enseigne)

ATTENDU QUE le propriétaire du 700, chemin Jean-Adam a déposé une demande pour l'implantation d'une enseigne sur bâtiment pour le commerce « Gym Saint-Sauveur »;

ATTENDU QUE l'enseigne sera en « Alupanel » et aura un cadre noir tout autour;

ATTENDU QUE les couleurs choisies sont sobres et s'intégreront au bâtiment et aux autres enseignes du bâtiment;

ATTENDU QUE le format de l'enseigne respecte les dimensions qui avaient été proposées lors du dépôt d'un plan d'ensemble par le promoteur;

ATTENDU QUE l'enseigne sera située dans un pignon de la toiture et ne dissimulera aucun élément architectural;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur

Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur bâtiment au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 14 mars 2016.

ADOPTÉE

11618-0416

Résolution – demande de P.I.I.A.
515, boulevard des Laurentides (rénovations)

ATTENDU QUE le propriétaire du 515, boulevard des Laurentides a déposé une demande afin de rénover la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux consistent à remplacer une porte de garage par une fenêtre et à modifier la fenêtre existante;

ATTENDU QUE les fenêtres seront de couleur noire;

ATTENDU QUE les deux fenêtres, bien que similaires, ne sont pas identiques;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite aussi installer deux enseignes sur la façade du bâtiment;

ATTENDU QU'il y a déjà des enseignes installées sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le nombre maximal d'enseignes sur bâtiment est de une;

ATTENDU QU'il serait possible d'enlever les enseignes existantes et d'en installer une nouvelle;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà été informé que les enseignes en place ne sont pas réglementaires;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent l'installation d'une seule enseigne avec le lettrage suivant : « Fenestration des sommets »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation au bâtiment situé au 515, boul. des Laurentides déposée le 26 février 2016 aux conditions suivantes :

1. Que les fenêtres s'agencent entre elles et qu'elles soient similaires;
2. Que les enseignes sur bâtiment déjà en place soient enlevées;
3. Que le propriétaire installe une seule enseigne sur son bâtiment et les couleurs de l'enseigne doivent s'agencer au bâtiment.

ADOPTÉE

11619-0416

Résolution- demande de P.I.I.A.
Lot 2 313 085, chemin de la Rivière (nouvelle résidence)

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur le lot 2 313 085;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été déposée avec la demande;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment proposé s'agence aux autres bâtiments

du secteur;

ATTENDU QUE le revêtement du bâtiment sera en bois de couleur « Yellowstone rustique » et « granite rustique »;

ATTENDU QUE la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE les ouvertures et portes de garage seront de couleur noire;

ATTENDU QUE les plans préliminaires comprennent une porte-patio en façade principale, ce qui est interdit par la réglementation;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs sont sobres, de qualité et s'agentent à l'environnement;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale située sur le lot 2 313 085, chemin de la Rivière, le tout en conformité avec la demande déposée le 11 mars 2016. Il est bien attendu que la porte-patio en façade devra être remplacée par une porte française.

ADOPTÉE

11620-0416

Résolution – demande de P.I.I.A. 185-189, chemin du Moulin (rénovation)

ATTENDU QUE le propriétaire du 185, chemin du Moulin a déposé une demande afin de rénover un bâtiment situé sur son site;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite démolir une partie du bâtiment et reconstruire une nouvelle section avec les mêmes dimensions que la partie démolie;

ATTENDU QUE l'architecture sera similaire et le propriétaire utilisera les mêmes matériaux que les bâtiments existants ainsi que la même couleur;

ATTENDU QUE les travaux amélioreront l'apparence du bâtiment actuel;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation au 185-189, chemin du Moulin, le tout en conformité avec la demande déposée le 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

11621-0416

Résolution – embauche de deux étudiants – Thomas Laporte au service des travaux publics et Sasha Simard-Lavoie au service de l’environnement

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont embauche deux étudiants pour l’été 2016.

Au département de l’environnement

M. Sasha Simard-Lavoie pour la période du 30 mai 2016 au 19 août 2016.

Au département des travaux publics

M. Thomas Laporte pour la période du 30 mai 2016 au 19 août 2016.

Leur salaire sera tel qu’établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

11622-0416

Résolution – embauche d’un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics - Richard Arseneault

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont embauche M. Richard Arseneault comme stagiaire non rémunéré au service des travaux publics pour la période du 6 juin 2013 au 23 juin 2016.

ADOPTÉE

11623-0416

Résolution – Ministère des Transport du Québec – sécurité partie nord du boulevard des Laurentides (route 117)

ATTENDU QUE des commerces de sport et de détente sont situés dans la section nord du territoire de Piedmont, le long du boulevard des Laurentides (route 117);

ATTENDU QUE ces commerces attirent des centaines d’usagers chaque jour;

ATTENDU QUE ces dits usagers qui désirent emprunter la route 117 sud risquent leur vie et ce, à cause de la vitesse et d’une courbe prononcée de la route 117 dans ce secteur;

ATTENDU les nombreux accidents dans ce secteur;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur René Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande du Ministère des Transports du Québec de trouver une solution permanente et sécuritaire afin que les usagers provenant de ces commerces situés à l’est de la route 117 et qui désirent emprunter le route 117 sud puissent le faire d’une façon sécuritaire et sans risquer d’avoir un accident grave.

ADOPTÉE

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d’une prochaine assemblée.

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

11624-0416

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire